

Projet du MPLM

(Mayouri Pou Lavi Miyow) du 18 mars 2009

Contre la cherté de la vie.
Contre les marges exorbitantes.
Contre l'exploitation des richesses de notre pays.
Pour des conditions de vie meilleures et l'augmentation du pouvoir d'achat.
Pour l'utilisation des ressources naturelles de notre pays au service des Guyanais.
Pour une meilleure prise en compte de la réalité guyanaise.

► I. Augmentation du pouvoir d'achat

1. Baisse de 40 % du prix des 200 familles de produits de première nécessité (avec application de la loi du livre IV du Code du Commerce, article L. 410-2) et contrôle des marges effectuées par les grossistes, les grandes surfaces et les détaillants avec blocage des prix.
2. Baisse immédiate de 20 centimes sur les carburants.
3. Répercussion de la baisse du Brent sur le prix des carburants et du gaz dans un délai maximum d'un mois.
4. Reprise immédiate de la distribution du gaz.
5. Fixation d'un prix unique pour le carburant et pour le gaz pour tous les habitants de Guyane pour empêcher la spéculation [actuellement à Maripasoula le sans-plomb varie entre 2 euros et 2,5 euros et la bouteille de gaz entre 45 euros et 50 euros].
6. Gel des loyers pour une période de 5 ans et pour l'année 2009, annulation de l'augmentation de 2,98 %.
7. Moratoire de trois ans sur les loyers impayés pour les familles en difficulté avec un suivi social.
8. Rétrocession aux locataires des logements du parc immobilier des HLM, de la Siguy et de la Simko occupés depuis au moins 20 ans.
9. Généralisation et augmentation des programmes de construction de logements de type location-vente.
10. Augmentation de l'offre de l'habitat social pour répondre à la demande des Guyanais et vérification des réels critères sociaux pour l'attribution des logements (application barème HLM).
11. Lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil.
12. Diminution des prix des billets d'avion (Transatlantique) et instauration de 10 000 billets d'avion à 340 euros (modalités d'attribution à prévoir).
13. Diminution significative des prix du transport aérien intérieurs pour tous les habitants de Guyane et notamment des habitants des communes de l'intérieur, en intégrant la dotation de continuité territoriale (1,9 million d'euros).
14. Diminution des coûts portuaires et

aéroportuaires avec des répercussions sur les prix des marchandises vendues au consommateur final (nouvelle attractivité des ports de DDC et de Saint-Laurent).

15. Baisse du prix de l'eau et fixation d'un prix unique sur l'ensemble du territoire Guyanais. Révision du mode de calcul. Révision du mode de calcul de l'assainissement des eaux usées. Suppression de la pénalité de retard de paiement de 15 euros appliquée par la SGDE. Réduction des frais d'ouverture et de fermeture suite à un impayé limité à 80 euros.

16. Contrôle et baisse des coûts des services et des taux pratiqués par les banques et par les établissements de crédits.

17. Mise en place de nouveaux circuits d'approvisionnement notamment dans notre environnement géographique afin de recevoir et vendre des produits de base à moindres coûts. Rééquilibrage du système de distribution, non plus basé sur l'importation en provenance d'Europe, mais également sur la coopération avec les pays voisins. Ceci supprimera une partie importante du coût du transport. Pour cela :

- Mise en place de contrôles phytosanitaires aux villes frontières pour permettre l'importation de produits frais non fabriqués en Guyane.

- Possibilité d'importation des produits agricoles (engrais, produits phytosanitaires, nourriture animale etc...) directement des pays voisins.

- Dérogation aux normes en vigueur portant sur la quantité des contenants permettant l'importation de produits d'alimentation fabriqués en Amérique du sud.

18. Baisse du coût des communications téléphoniques et internet à prix coûtant, et mise en place d'un réseau internet à un réel débit (2 giga minimum).

19. Mise en place d'un véritable service de transport des usagers, stable et fiable dans toute la Guyane, conduisant à une baisse significative du coût des transports.

20. Instauration d'un prix unique de transport sur une même distance routière pour les passagers des taxis collectifs.

21. Instauration de contrôles réels sur les conditions de transport interurbain.

22. Réorganisation de l'observatoire des prix avec intégration des représentants des consommateurs.

► II. Revalorisation des conditions sociales

23. Alignement des montants des prestations familiales.

24. Titularisation des emplois précaires dans le secteur public et privé.

25. Création et préservation de véritables services publics dans les secteurs stratégiques (eau, transport, énergie électrique et fossile, traitement des déchets, prévention et sécurité civile, courrier, crédit...) au service de la population et des besoins économiques du pays, comprenant au sein des instances dirigeantes : des représentants des usagers et des travailleurs.

► III. Éducation

26. Par mesures dérogatoires, modification du statut juridique du pôle universitaire de la Guyane pour en faire un établissement d'enseignement supérieur. Intégration de l'IUFM à l'intérieur de ce pôle aux nouvelles compétences et non pas dans l'UAG comme le prévoit la loi Fillon.

27. Mise en place dans l'éducation d'un plan visant :

- À répondre à la croissance démographique en matière de constructions scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et en besoin de personnel en tenant compte des besoins des spécificités des communes de l'intérieur.

- À former et à titulariser les enseignants auxiliaires et contractuels en poste.

- À professionnaliser les médiateurs.

28. Dispenser un enseignement intégrant les réalités guyanaises.

29. Augmentation des sommes allouées à la formation professionnelle.

► IV. Santé

30. En matière de santé prise en compte de la réalité Guyanaise en offrant à tous ses habitants une offre de santé de qualité.

31. Contrôle des risques sanitaires liés au lancement de fusées et aux activités spatiales.

32. Mise en place de structures de soins et d'accueil pour les addictions (toxicomanie et alcoolisme).

33. Lutte contre les méfaits de l'orpillage clandestin (mercure).

34. Produire un rapport public sur la démographie des professionnels de santé (infirmières, kiné, dentistes, médecins généralistes et spécialistes du secteur public et privé, médecine du travail et PMI) sur le territoire et les besoins à satisfaire pour rattraper la moyenne nationale.

35. Ouverture des négociations portant sur l'augmentation conséquente du nombre des médecins en Guyane afin d'atteindre, au minimum, 70 médecins généralistes pour 100 000 habitants (contre 38 actuellement).

36. Création d'une université de plein exercice, d'un institut de formation de cadres supérieurs, d'un centre hospitalier universitaire (CHU), d'une filière de formation de cadres sportifs.

37. Construction d'hôpitaux de proximité dans les communes de l'intérieur.

► V. Ecologie

38. Classement définitif de la zone des savanes de Kaw en patrimoine écologique mondiale et détermination d'une zone tampon où aucune activité extractive ne devra être réalisée.

39. Préservation de la biodiversité, de la flore et de la faune guyanaise, patrimoine des générations futures.

40. Lutte contre l'orpillage clandestin. Délivrance des titres miniers aux orpailleurs de Guyane obligés de s'expatrier dans les pays voisins pour l'exercice de leur activité.

41. Contrôle des risques écologiques et environnementaux liés aux activités du spatial par un organisme indépendant.

42. Profiter des retombées directes de la taxe carbone.

► VI. Aménagement du territoire

43. Construction de liaisons terrestres (route de Saint-Laurent-Maripasoula, Bélizon-Saül et Saül-Maripasoula) avec la participation financière de l'État et de l'Union Européenne.

44. Construction d'un pont sur le Maroni avec les participations financières de l'Europe et de l'État français et de l'État Surinamais.

45. Mise en œuvre et financement du plan énergétique approuvé par le congrès de Guyane.

46. Programmation de grands chantiers (infrastructures publiques).

47. Plan d'urgence d'aide au développement des secteurs productifs pouvant favoriser le développement économique et social de la Guyane.

48. Développement d'un véritable service public de transport en commun urbain et interurbain sur l'ensemble de la Guyane.

49. Construction de structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, garderies...).

50. Maisons de retraites et renforcement des structures d'aides à domicile pour les personnes âgées.

51. Construction d'infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire.

► VII. Réforme du foncier

52. Fiscalisation du foncier détenu par l'État au profit des collectivités Guyanaises, (Communes, Département, Région) avec rétroactivité sur 3 ans.

53. Fiscalisation du foncier détenu par le CSG et fiscalisation des activités spatia-

les, avec effet rétroactif sur 3 ans.

54. Favoriser l'installation des jeunes diplômés sur des exploitations viables.

55. Fiscalisation significative des activités extractives (activités aurifères et pétrolières...).

56. Délivrance de titres de propriétés aux adhérents d'associations foncières luttant pour l'acquisition des terres en Guyane, actuellement occupants sans titre sur certaines parcelles.

57. Vente du foncier guyanais d'abord aux primo-accédants qui ont en Guyane des intérêts matériels et moraux.

58. Arrêt de la vente des terres de Guyane sur internet par les représentants de l'État.

► VIII. Préférence guyanaise

59. Préférence Guyanaise pour les embauches de diplômés équivalents (10 ans de présence en Guyane en y ayant des centres d'intérêts matériels et moraux).

60. Droit de regard sur toutes les embauches dans les entreprises bénéficiant de financements publics (subventions...).

61. Préférence Guyanaise dans le cadre de la passation des marchés publics (entreprises inscrites au registre du commerce en Guyane payant des impôts en Guyane et employant des habitants de Guyane).

► IX. Revendications identitaires

62. Reconnaissance officielle des langues créole, amérindiennes et bushinenguées.

63. Reconnaissance officielle du droit coutumier (Amérindien et Bushinengué).

64. Développement de la culture urbaine sur tout le territoire de la Guyane dans les lieux où peuvent s'exprimer les jeunes.

► X. Revendications politiques

65. Régularisation de tous les sans papiers guyanais originaires et descendants issus du territoire de l'Inini ayant sur le territoire guyanais leur centre d'intérêt matériel et moral.

► Participants à l'élaboration de ce projet

- Association des consommateurs en colère
- Comité Dibout Kont Lavi Chè
- Les transporteurs
- La famille française de Guyane
- Association Fanm Dibout
- Association Latè Nou Gangan
- Le CCEE
- Le Graphoguy
- Les partis politiques de Guyane (invités)